

République française
Département de l'Ardèche
Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

N° CS 09/2014- 1

**Délibération modificative pour l'action 2014 « Complément
d'équipement pour l'accueil des enfants à la Maison du Parc »**

En deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre, à la ferme de Bourlatier à Saint Andéol-de-Fourchades à 18h00, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

Nombre de voix en exercice : 307 Nombre de voix présentes et représentées : 181 VOTES : Pour : 180 Contre : 1 Abstention : 0 Date de convocation : le 11 septembre 2014	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> Transmis par ACTE le : 29/09/14 AR N° : 007-250702388- 20140925 CS 20140929_1-DE-1-1
--	---

Délégués à titre délibératif :

Collège Départements :

Présents : Bernard BONIN, Simon PLENET,

Représentés : Martine FINIELS, Raoul L' HERMINIER, Jean-Paul MANIFACIER, Robert ROUX,

Absents : Jacques ALEXANDRE, Gérard BRUCHET, Jean-Pierre CONSTANT, Patrick COUDENE, Jean-Roger DURAND, Jacques GENEST, Pierre GIRAUD, Jérôme GROS, André NICOLAS, Bernard PERRIER, Laëtitia SERRE, Pascal TERRASSE, Laurent UGHETTO, Maurice WEISS,

Collège Régions :

Présents : Gustave ALIROL, François JACQUART, Véronique ROUSSELLE,

Représentés : Pascal BONNETAIN, Sabine BUIS, Olivier KELLER, Hervé SAULIGNAC,

Excusés : Mathieu DARNAUD, Marie-Christine GIT,

Collège Territoires :

Délégués des Communes :

Présents : Michel CHAUSSINAND (ACCONS), Maurice BOCCARD (AILHON), Franck LACONDEMINÉ (AJOUX), Julien TISSIER (ALBON), Frédéric Aymard (ARCENS), Gérard MOUNIER (ASTET), Agnès AUDIBERT (BEAUMONT), Georges PAGANI (BEAUVENE), Thierry CHAMPEL (BORNE), Jean-Pierre REYMOND (BURZET), Stéphane VOLLE (COUX), Christian FANGIER (CREYSSEILLES), Georges DUGAS (DOMPNAC), Guy DALLARD (DORNAS), Gérard BROUSSE (DUNIERE), Odile AUDIBERT (FAUGERES), Jean-Paul DEMARS (FAY SUR LIGNON), Alexandre ROURESSOL (FONS), Thierry LECLERC (FREYCENET LA CUCHE), Christian KANDOUCCI (GLUIRAS), BÔLHE Patrick (JAUNAC), Olivier BARATIER (JUVINAS), Jean-Claude BOIRON (LABEGUDE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), Claude FOURNET(LOUBARESSE), Jean-François LALBERT (MALARCE), Chantal MEBREK (MALBOSC), Christine CHAMBERT (MARIAC), Mireille CHAREYRON (MARS), Marie-Josée SOLE-GIRAUD (MEZILHAC), Laure JOURDAN (LE MONASTIER SUR GAZEILLE), Jacques Henry POINTEAU (MOUDEYRES), Serge BADUFLE (LES NONIERES), Geneviève AUDIGIER (PEREYRES), Christian BROUSSE (PLANZOLLES), Jacques BAYONI (PONT DE LABEAUME), Guillaume ALLEGRE (PRADES), Jean-Paul PAULMIER (PRANLES), Mireille LE VAN (ROCLES), Francis CHABANE (ROSIERES), Jocelyn GELLY (SABLIERES), Jean-Marie MENGIN (SAINT APPOLINAIRE DE RIAS), Philippe LEGROS (ST CHRISTOL), Michel MIALON (ST CIRGUES EN MONTAGNE), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), Francis GIRARDOT (ST MARTIN DE VALAMAS), Lorraine CHENOT (ST MELANY), Alain FEOUGIER (ST MICHEL DE BOULOGNE), Jean Daniel BALAYN (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), Gérard FARGIER (ST PIERRE DE COLOMBIER), Damien TORTI (ST PIERREVILLE), WIOT Claude (ST PRIVAT), Briec MEVEL (LA SOUCHE), Gérard BROUILLARD (THUEYTS), Joël BOYER (UCEL), Louis OLLIER (USCLADES ET RIEUTORD), Agnès MEYSSONNIER (VERNON),

Représentés : Pierre ANCHISI (CHALENCON), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), Marie-Claire PAQUELET GARDES (JOYEUSE), GUILLET Pascale (LABOULE), Sébastien COGET (LACHAPPELLE/AUBENAS), Robert BRUGERE (LAURAC), Florian VINARD (MAYRES), Didier BERAL (MERCUER), Joël FOURNIER (MONTSELGUES), Cécile PARNOTTE (LES OLLIERES), Hubert LE POITEVIN (PAYZAC), François AUDIBERT (RIBES), Christophe GAUTHIER (SAINT AGREVE), Sylvette BRIET (ST CIERGE LA SERRE), Hervé MARTIN (SAINT ETIENNE DE SERRES), Jean-Claude PIZETTE (ST MAURICE EN CHALENCON), Marlène FOLCHER (ST VINCENT DE DURFORT), Alain CHAPON (SILHAC), Francis CLUTIER (VALS LES BAINS), Gérard GOULLEY (VERNOUX), Julie MALLON (VINEZAC),

Excusés : Franck DUVERT (CHANEAC), Daniel CHAMBON (MONTPEZAT), Patrick PRIEZ (ST PRIX),

Absents : Alain VALENTIN (AIZAC), Gabin AYMARD (ANTRAIQUES), Françoise DEGOMBERT (ASPERJOC), Daniel CLARO (BARNAS), Ludovic REDER (BOREE), Jean- Daniel BOUTRON (LE CHAMBON), David TESTUD (CHAMBONAS), Sylvie GRIMOIN (CHASSIER), Isabelle LAMBERT (CHAUDEYROLLES), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), Thomas SOUBEYRAND (DESAIGNES), Béatrice SAUVIGNET (LES ESTABLES), Alain LONGUET (FABRAS), Sébastien PAVE (GENESTELLE), Marie-Josée SERRE (GOURDON), Sylvie DEVES (GRAVIERES), Jacky MOUNIER (INTRES), Bruno GORRIS (JAUJAC), Bernard VEDOVATO (JOANNAS), Bernard CROS (LABASTIDE/BESORGUES), Julie SAVARY (LABATIE D'ANDAURE), Raymond FAYOLLE (LABLACHERÉ), Pierre FERRAND (LACHAPPELLE/CHANEAC), Pernille GINOX (LALEVADE), Jacky CHOSSON (LAMASTRE), Maryse AMET (LARGENTIERE), Pierre Thibault LOUCHE (LAVAL D'AURELLE), Julien ANDRE (LENTILLERES), Nadine AMPLE (MARCOLS), Eric LHOPITEAU (MEYRAS), Jean DESBOS (NOZIERES), Claudette PAGE (POURCHERES),

Jean-Jacques PEIRO (PRESSAILLES), Nigel POLITZER (PRUNET), Gilles PEREAU (ROCHER), Christine ZALHES (LA ROCHETTE), Francis ENJOLRAS (SAGNES ET GOUDOULET), Alain MARION (ST ANDEOL DE FOURCHADE), Arnaud MISSET (ST ANDEOL DE VALS), Frédérique MONNIER (ST ANDRE LACHAMP), Michel LANDREIN (ST BASILE), Isabelle HERNANDEZ (ST CIERGE /LE CHEYLARD), Thierry DANJEAN (ST CIRGUES DE PRADES), Guy JACQUESSON (ST CLEMENT), Michel JARLUT (STE-EULALIE), Franck BRECHON (ST ETIENNE DE BOULOGNE), Sandrine JULLIEN (ST GENEST DE BEAUZON), Sonia MERCURY (ST GENEST LACHAMP), Joël CHARRETTE (ST JEAN CHAMBRE), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), Aurélia BOUVAREL (ST JOSEPH DES BANCS), Michel GENOT (ST JULIEN BOUTIERES), Hervé BLACHERE (ST JULIEN DU SERRE), Roland LUQUET (SAINT JULIEN LABROUSSE), Dominique RANC (ST LAURENT LES BAINS), Géraldine FAURE (ST MARTIAL), Serge MONNIER (ST PIERRE ST JEAN), Christophe MOINS (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), Christiane COPPE (VALGORGE), Nadine BABIN (LES VANS), Max TOURVIELHE (VESSEAU), Jean-Marie VIALLE (VEYRAS),

Délégués des Villes-portes :

Représenté: André BASTIDE (AUBENAS),

Absent : Michel VALLA (PRIVAS),

Délégués des Communautés de communes :

Présents : René SOULELIAC (ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS), Alain GIBERT (PAYS BEAUME DROBIE), Eric LESPINASSE (SOURCE DE LA LOIRE), Franck JOUFFRE (VINOBRE), Nathalie MALET TORRES (PRIVAS CENTRE ARDECHE)

Absents: Marc CHAMPEL (CEVENNES ET MONTAGNE ARDECHOISE), Monique DOLADILLE (PAYS DES VANS EN CEVENNES), Edmond FARGIER (PAYS AUBENAS VALS), Dominique COUTURIER (PAYS DE LAMASTRE), Gérard NONY (PAYS DE VERNOUX), Agnès MAIGRON (VAL DE LIGNE), Yves CLAPOT (VAL EYRIEUX),

Délégués à titre consultatif :

Présents : Henri BELLEVILLE (Les Amis du Parc), Conseil scientifique

Excusés : CESR Auvergne, ONF Drôme Ardèche, CRPF Rhône-Alpes, Elie FAYETTE, CCI Ardèche

Invités :

Présent : Frédéric GIRARD (Conseil Régional Rhône-Alpes),

Excusés : Bernard GONZALES Préfet de l'Ardèche, Monique LECOTARD Sous-préfète de Largentière, Dominique VENTURE Payeur Départemental,

La Présidente expose au Comité Syndical

L'action proposée inscrite au programme 2014 a déjà été présentée au Comité syndical du 27 février dernier.

Il est proposé de modifier le budget pour ne tenir compte que des dépenses d'investissement.

Objectifs :

Créer à la Maison du Parc un centre de ressources et d'éducation ouvert à tous les publics.

D'ici la fin de la seconde Charte, accueillir 100% des enfants des Monts d'Ardèche à la Maison du Parc.

Assurer l'accueil d'un groupe de 50 enfants à la journée sur le Domaine de Rochemure et à la Maison du Parc.

Proposer aux enfants et à leur famille un Rendez-vous mensuel et thématique.

Descriptif :

Réalisation de l'offre et des outils pédagogiques. Equipement des salles pédagogiques. Création des supports de promotion de l'offre éducative. Lancement officiel pour septembre 2014.

Dépenses prévisionnelles :

Poste	Montant Total
Réalisation de plaques émaillées pour le jeu de l'oie	2 568 €
Compléments d'équipements extérieurs	7 082 €
Total dépenses	9 650 €

Recettes prévisionnelles :

Coût subventionnable	9 650 €
Financier	Montant
Région Rhône Alpes	9 650 €
Total recettes	9 650 €

Budget en investissement Hors Taxes

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le projet présenté,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter toutes les subventions dont peut bénéficier cette action
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions de partenariat relatives au programme d'actions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

